

PROCÈS-VERBAL 5 mars 2018

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 5 mars 2018 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana et Monique Côté et messieurs les conseillers, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschambault;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour 2018-03#01

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt au conseil de la démission de Mike Cloutier Scrutin le 29 avril 2018

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière, dépose au conseil la démission de Mike Cloutier et mentionne que le scrutin sera tenu le 22 avril 2018 et qu'en conséquence les déclarations de candidatures devront être reçues au plus tard à 16 heures 30, le 23 mars 2018.

Adoption des procès-verbaux des 5 et 13 février 2018 2018-03#02

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu,

Que les procès-verbaux des 5 et 13 février 2018 soient acceptés tel que rédigés;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes 2018-03#03

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (30 699,55\$) et les chèques numéros 9588 à 9616 (37 638,98\$) du mois de février 2018, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(Signé) *Chantal Delisle*

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

Questions du public

Mise à jour du site Web
Mediamachine
2018-03#04

ATTENDU que notre site Web aurait besoin d'être modernisé;

ATTENDU la soumission de Mediamachine au montant de 750\$;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'accepter la soumission de Mediamachine pour moderniser et mettre à jour notre site Web;

Adoptée à l'unanimité.

Randonnée de motos, 3^e édition
Demande de commandite
2018-03#05

ATTENDU que la 3^e édition de la Randonnée de motos se tiendra le 21 juillet 2018;

ATTENDU que tous les profits seront versés à la Résidence Le Monarque, centre de soins palliatifs;

ATTENDU que l'objectif cette année est d'amasser 20 000\$ qui permettra à la Résidence de poursuivre sa mission;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

De commanditer 100\$ à la Randonnée de motos;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'appui contre la vague
d'éliminations de guichets automatiques
et de fermetures de points de services de
Desjardins en Outaouais
2018-03#06

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT que cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

CONSIDÉRANT que cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que cette vague vise principalement les petites localités;

CONSIDÉRANT que cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT que cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

5 mars 2018

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec ;

DE PLUS, il est résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et un bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec ;

QUE copie de la présente soit transmise à :

- Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins (bureaupresident@desjardins.com) ;

- Pierre Perras, vice-président du Conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec (pierre.perras@desjardins.com);

- Philippe Harkins, directeur général de la Caisse du Cœur-des-vallées (philippe.u.harkins@desjardins.com);

- Alexandre Iracà, député de Papineau (airaca-papi@assnat.qc.ca);

- Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette (maire@muni-ndsalette.qc.ca);

Adoptée à l'unanimité.

Réseau BIBLIO Outaouais

AGA le 2 juin 2018

2018-03#07

ATTENDU que Réseau BIBLIO de l'Outaouais tiendra son assemblée générale annuelle le 2 juin 2018 dans la MRC Pontiac au Centre récréatif d'Otter Lake situé au 394 de la rue Tessier à Otter Lake et ce, à compter de 10 heures;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant pour y assister;

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

De nommer Myriam Cabana et/ou Suzon Côté pour nous représenter et de défrayer les dépenses y afférentes;

Adoptée à l'unanimité.

La Corporation des transports

adapté et collectif de Papineau Inc.

AGA le 20 mars 2018

2018-03#08

ATTENDU que La Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. tiendra son assemblée générale annuelle le 20 mars 2018 à la Salle Norman MacMillan du 266, rue Viger, à Papineauville, à 19 h 30;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant pour y assister;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

De nommer Carol-Sue Ash pour nous représenter et de défrayer les dépenses y afférentes;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de contribution volontaire de
La Coopérative des Forêts et des Gens
relative à la relâche 2019
2018-03#09**

ATTENDU que La Coopérative des Forêts et des Gens a sollicité notre aide pour poursuivre deux programmes, La relâche des bois et les Dimanches des bois;

ATTENDU qu'elle demandait de la municipalité, la somme de 560\$;

ATTENDU que l'an passé, seulement 3 enfants ont participé à la Relâche des bois, et 2 aux dimanches des bois;

ATTENDU qu'aux termes de notre résolution 2018-03#12, la municipalité avait décidé de ne pas participer;

ATTENDU que la coopérative a fait savoir que, vu le manque de fonds, les deux projets ont été abandonnés pour 2018;

ATTENDU que nous pourrions faire une contribution volontaire de 125\$ pour les projets de 2019;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Pour cette année, de ne pas offrir de contribution volontaire, mais La Coopérative des Forêts et des Gens pourra refaire la demande au début de 2019 pour la relâche 2019;

Adoptée à l'unanimité.

**CCU
Nomination des officiers
2018-03#10**

ATTENDU le Règlement numéro 174 et la résolution 2018-02#05;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de nommer les président et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

De nommer Anabelle Drew, secrétaire jusqu'au retour de Véronique Hotte qui, alors, sera la secrétaire du CCU;

De nommer Jonathan Labelle, président;

Adoptée à l'unanimité.

**Hydro-Québec – Demande d'autorisation
d'effectuer des travaux pour passer d'un fil (Phase I)
à trois fils (Phase III)
Projet du 200, rang Thomas
2018-03#11**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser Hydro-Québec à effectuer les travaux nécessaires pour passer d'un fil (Phase I) à trois fils (Phase III) dans le rang Thomas et ce, concernant le projet du 200, rang Thomas;

ATTENDU que pour ce faire, elle a besoin de circuler sur les propriétés de la municipalité;

Il est proposé par Tommy Desjardins
Et résolu,

D'autoriser les représentants d'Hydro-Québec à circuler sur les propriétés de la municipalité pour effectuer les travaux nécessaires pour passer d'un fil (Phase I) à trois fils (Phase III) dans le rang Thomas et ce, concernant le projet du 200, rang Thomas, à Notre-Dame-de-la-Paix, mais ce, aux frais du propriétaire;

Adoptée à l'unanimité.

Marché fermier de la Paix
Demande d'une subvention et
Demande au MTQ d'installer une affiche signalétique
2018-03#12

ATTENDU que le marché sera enregistré comme Organisme à but non lucratif (OBJL);

ATTENDU que le marché désire faire installer une affiche signalétique verte annonçant le marché;

ATTENDU que le marché se propose de facturer 4\$ d'électricité par jour aux exposants qui utiliseront des frigos ou congélateurs et ce, compte tenu de la durée du marché (4 heures), et que ces sommes soient versées à la municipalité après la fin du marché;

ATTENDU que le marché nous demande une subvention de 850\$;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

QUE sur réception des statuts de l'organisme, de faire une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'installation d'une affiche signalétique verte annonçant le marché;

D'octroyer une subvention de 280\$ au marché, laquelle représente le montant pour les affiches et celui des frais d'association;

Que pour la saison 2018 uniquement, le marché puisse conserver les sommes qu'elle facturera pour l'électricité;

Adoptée à l'unanimité.

Liste des immeubles
à être vendus pour
non-paiement de taxes
2018-03#13

Chantal Delisle soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers qui les grèvent dus à la municipalité, à la date du 14 juin 2018, date de la vente pour taxes, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec.

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu,

Que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est, par les présentes, enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau, tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres frais qui les grèvent n'ont pas été payés;

Que si les taxes 2016 étaient acquittées pour un ou des immeubles mentionné(s) sur la liste d'ici à ce que Chantal Delisle la fasse parvenir au procureur nommé pour effectuer la vente, elle pourra enlever cet ou ces immeuble(s) de la liste;

Adoptée à l'unanimité.

Annulation de la vente pour taxes et
Écriture de mauvaise créance
Matricule #2677 28 9695
2018-03#14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03#13 concernant la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que l'immeuble immatriculé #2677 28 9695 est inoccupé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'état vétuste de la bâtisse érigée sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il serait beaucoup trop onéreux pour la municipalité de l'acquérir;

CONSIDÉRANT la suggestion de notre auditeur, la firme comptable Charlebois et Gratton, CPA Inc.;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De retirer cet immeuble de la liste de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2018 et pour les années à venir, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à ne plus l'ajouter à la liste officielle;

De procéder à l'inscription d'une écriture de provision pour mauvaise créance concernant cette propriété, pour l'année en cours;

Adoptée à l'unanimité.

**Mandat à la secrétaire-trésorière
et directrice générale et sa remplaçante
Confirmation du taux d'intérêt
Vente pour taxes
2018-03#15**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2018-03#13;

ATTENDU que pour la vente pour taxes du 14 juin 2018, il est nécessaire de confirmer le taux d'intérêt exigible sur les taxes municipales impayées et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU que ce conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale ou un représentant à enchérir et à acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De confirmer que depuis le 25 janvier 2010 (résolution 2010-01-24), le taux d'intérêt exigible sur les taxes municipales impayées est de 12%, lequel n'a été ni amendé ni modifié;

Que conformément aux dispositions du *Code municipal*, ce conseil autorise Chantal Delisle, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes, à être tenue le 14 juin 2018 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais;

Que madame Gisèle Prévost, adjointe administrative, soit et est par les présentes, nommée pour remplacer la secrétaire-trésorière et directrice générale en son absence, pour effectuer les procédures susdécrites.

Adoptée à l'unanimité.

**TECQ
Programmation des travaux
REMIS EN AVRIL**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par
Et résolu,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport écrit de la secrétaire du CCU

Recommandation du CCU **Appui demande d'aliénation auprès de la CPTAQ** **Matricules 2073 26 5046 et 1973 66 6816** **2018-03#16**

ATTENDU la demande de Monique SÉGUIN auprès de la CPTAQ pour aliéner les lots 5 532 386 et 5 532 345 du Cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation du CCU;

Il est proposé par Tommy Desjardins
Et résolu,

D'appuyer la demande de Madame Séguin;

Adoptée à l'unanimité.

Recommandations du CCU **Demandes auprès du MTQ** **2018-03#17**

ATTENDU la recommandation du CCU de faire une demande au MTQ pour l'installation de panneaux aux entrées du village visant à sensibiliser les camionneurs de ne pas utiliser les freins-moteur;

ATTENDU la recommandation du CCU de faire une demande au MTQ pour ajouter une zone dans laquelle la limite de vitesse serait réduite à 80km/h à l'entrée du village située à l'est du périmètre d'urbanisation. Cette zone débiterait à la sortie de la dernière courbe avant d'entrer dans le village et se terminerai à la zone de 50km/h;

5 mars 2018

ATTENDU la recommandation du CCU de faire une demande au MTQ pour ajouter un panneau annonçant la zone de 50km/h à l'entrée du village située à l'ouest du périmètre d'urbanisation afin d'inciter les véhicules à ralentir avant d'entrer dans la zone de 50km/h;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De faire ces demandes auprès du MTQ;

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport écrit de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire**

**Rapport du maire et
des conseillers(ères)**

Divers et correspondance diverse

Questions du public

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2018-03#18**

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

(Signé) Simon Deschambault

Simon Deschambault, maire

COPIE CONFORME

PROCÈS-VERBAL 5 mars 2018

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 5 mars 2018 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana et Monique Côté et messieurs les conseillers, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschambault;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour 2018-03#01

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt au conseil de la démission de Mike Cloutier Scrutin le 29 avril 2018

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière, dépose au conseil la démission de Mike Cloutier et mentionne que le scrutin sera tenu le 22 avril 2018 et qu'en conséquence les déclarations de candidatures devront être reçues au plus tard à 16 heures 30, le 23 mars 2018.

Adoption des procès-verbaux des 5 et 13 février 2018 2018-03#02

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu,

Que les procès-verbaux des 5 et 13 février 2018 soient acceptés tel que rédigés;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes 2018-03#03

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (30 699,55\$) et les chèques numéros 9588 à 9616 (37 638,98\$) du mois de février 2018, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

Questions du public

Mise à jour du site Web
Mediamachine
2018-03#04

ATTENDU que notre site Web aurait besoin d'être modernisé;

ATTENDU la soumission de Mediamachine au montant de 750\$;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'accepter la soumission de Mediamachine pour moderniser et mettre à jour notre site Web;

Adoptée à l'unanimité.

Randonnée de motos, 3^e édition
Demande de commandite
2018-03#05

ATTENDU que la 3^e édition de la Randonnée de motos se tiendra le 21 juillet 2018;

ATTENDU que tous les profits seront versés à la Résidence Le Monarque, centre de soins palliatifs;

ATTENDU que l'objectif cette année est d'amasser 20 000\$ qui permettra à la Résidence de poursuivre sa mission;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

De commanditer 100\$ à la Randonnée de motos;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'appui contre la vague
d'éliminations de guichets automatiques
et de fermetures de points de services de
Desjardins en Outaouais
2018-03#06

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT que cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

CONSIDÉRANT que cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que cette vague vise principalement les petites localités;

CONSIDÉRANT que cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT que cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

5 mars 2018

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec ;

DE PLUS, il est résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et un bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec ;

QUE copie de la présente soit transmise à :

- Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins (bureaupresident@desjardins.com) ;

- Pierre Perras, vice-président du Conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec (pierre.perras@desjardins.com);

- Philippe Harkins, directeur général de la Caisse du Cœur-des-vallées (philippe.u.harkins@desjardins.com);

- Alexandre Iracà, député de Papineau (airaca-papi@assnat.qc.ca);

- Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette (maire@muni-ndsalette.qc.ca);

Adoptée à l'unanimité.

Réseau BIBLIO Outaouais

AGA le 2 juin 2018

2018-03#07

ATTENDU que Réseau BIBLIO de l'Outaouais tiendra son assemblée générale annuelle le 2 juin 2018 dans la MRC Pontiac au Centre récréatif d'Otter Lake situé au 394 de la rue Tessier à Otter Lake et ce, à compter de 10 heures;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant pour y assister;

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

De nommer Myriam Cabana et/ou Suzon Côté pour nous représenter et de défrayer les dépenses y afférentes;

Adoptée à l'unanimité.

La Corporation des transports

adapté et collectif de Papineau Inc.

AGA le 20 mars 2018

2018-03#08

ATTENDU que La Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. tiendra son assemblée générale annuelle le 20 mars 2018 à la Salle Norman MacMillan du 266, rue Viger, à Papineauville, à 19 h 30;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant pour y assister;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

De nommer Carol-Sue Ash pour nous représenter et de défrayer les dépenses y afférentes;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de contribution volontaire de
La Coopérative des Forêts et des Gens
relative à la relâche 2019
2018-03#09**

ATTENDU que La Coopérative des Forêts et des Gens a sollicité notre aide pour poursuivre deux programmes, La relâche des bois et les Dimanches des bois;

ATTENDU qu'elle demandait de la municipalité, la somme de 560\$;

ATTENDU que l'an passé, seulement 3 enfants ont participé à la Relâche des bois, et 2 aux dimanches des bois;

ATTENDU qu'aux termes de notre résolution 2018-03#12, la municipalité avait décidé de ne pas participer;

ATTENDU que la coopérative a fait savoir que, vu le manque de fonds, les deux projets ont été abandonnés pour 2018;

ATTENDU que nous pourrions faire une contribution volontaire de 125\$ pour les projets de 2019;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Pour cette année, de ne pas offrir de contribution volontaire, mais La Coopérative des Forêts et des Gens pourra refaire la demande au début de 2019 pour la relâche 2019;

Adoptée à l'unanimité.

**CCU
Nomination des officiers
2018-03#10**

ATTENDU le Règlement numéro 174 et la résolution 2018-02#05;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de nommer les président et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

De nommer Anabelle Drew, secrétaire jusqu'au retour de Véronique Hotte qui, alors, sera la secrétaire du CCU;

De nommer Jonathan Labelle, président;

Adoptée à l'unanimité.

**Hydro-Québec – Demande d'autorisation
d'effectuer des travaux pour passer d'un fil (Phase I)
à trois fils (Phase III)
Projet du 200, rang Thomas
2018-03#11**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser Hydro-Québec à effectuer les travaux nécessaires pour passer d'un fil (Phase I) à trois fils (Phase III) dans le rang Thomas et ce, concernant le projet du 200, rang Thomas;

ATTENDU que pour ce faire, elle a besoin de circuler sur les propriétés de la municipalité;

Il est proposé par Tommy Desjardins
Et résolu,

D'autoriser les représentants d'Hydro-Québec à circuler sur les propriétés de la municipalité pour effectuer les travaux nécessaires pour passer d'un fil (Phase I) à trois fils (Phase III) dans le rang Thomas et ce, concernant le projet du 200, rang Thomas, à Notre-Dame-de-la-Paix, mais ce, aux frais du propriétaire;

Adoptée à l'unanimité.

Marché fermier de la Paix
Demande d'une subvention et
Demande au MTQ d'installer une affiche signalétique
2018-03#12

ATTENDU que le marché sera enregistré comme Organisme à but non lucratif (OBJL);

ATTENDU que le marché désire faire installer une affiche signalétique verte annonçant le marché;

ATTENDU que le marché se propose de facturer 4\$ d'électricité par jour aux exposants qui utiliseront des frigos ou congélateurs et ce, compte tenu de la durée du marché (4 heures), et que ces sommes soient versées à la municipalité après la fin du marché;

ATTENDU que le marché nous demande une subvention de 850\$;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

QUE sur réception des statuts de l'organisme, de faire une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'installation d'une affiche signalétique verte annonçant le marché;

D'octroyer une subvention de 280\$ au marché, laquelle représente le montant pour les affiches et celui des frais d'association;

Que pour la saison 2018 uniquement, le marché puisse conserver les sommes qu'elle facturera pour l'électricité;

Adoptée à l'unanimité.

Liste des immeubles
à être vendus pour
non-paiement de taxes
2018-03#13

Chantal Delisle soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers qui les grèvent dus à la municipalité, à la date du 14 juin 2018, date de la vente pour taxes, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec.

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu,

Que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est, par les présentes, enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau, tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres frais qui les grèvent n'ont pas été payés;

Que si les taxes 2016 étaient acquittées pour un ou des immeubles mentionné(s) sur la liste d'ici à ce que Chantal Delisle la fasse parvenir au procureur nommé pour effectuer la vente, elle pourra enlever cet ou ces immeuble(s) de la liste;

Adoptée à l'unanimité.

Annulation de la vente pour taxes et
Écriture de mauvaise créance
Matricule #2677 28 9695
2018-03#14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03#13 concernant la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que l'immeuble immatriculé #2677 28 9695 est inoccupé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'état vétuste de la bâtisse érigée sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il serait beaucoup trop onéreux pour la municipalité de l'acquérir;

CONSIDÉRANT la suggestion de notre auditeur, la firme comptable Charlebois et Gratton, CPA Inc.;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De retirer cet immeuble de la liste de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2018 et pour les années à venir, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à ne plus l'ajouter à la liste officielle;

De procéder à l'inscription d'une écriture de provision pour mauvaise créance concernant cette propriété, pour l'année en cours;

Adoptée à l'unanimité.

**Mandat à la secrétaire-trésorière
et directrice générale et sa remplaçante
Confirmation du taux d'intérêt
Vente pour taxes
2018-03#15**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2018-03#13;

ATTENDU que pour la vente pour taxes du 14 juin 2018, il est nécessaire de confirmer le taux d'intérêt exigible sur les taxes municipales impayées et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU que ce conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale ou un représentant à enchérir et à acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De confirmer que depuis le 25 janvier 2010 (résolution 2010-01-24), le taux d'intérêt exigible sur les taxes municipales impayées est de 12%, lequel n'a été ni amendé ni modifié;

Que conformément aux dispositions du *Code municipal*, ce conseil autorise Chantal Delisle, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes, à être tenue le 14 juin 2018 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais;

Que madame Gisèle Prévost, adjointe administrative, soit et est par les présentes, nommée pour remplacer la secrétaire-trésorière et directrice générale en son absence, pour effectuer les procédures susdécrites.

Adoptée à l'unanimité.

**TECQ
Programmation des travaux
REMIS EN AVRIL**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par
Et résolu,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport écrit de la secrétaire du CCU

Recommandation du CCU **Appui demande d'aliénation auprès de la CPTAQ** **Matricules 2073 26 5046 et 1973 66 6816** **2018-03#16**

ATTENDU la demande de Monique SÉGUIN auprès de la CPTAQ pour aliéner les lots 5 532 386 et 5 532 345 du Cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation du CCU;

Il est proposé par Tommy Desjardins
Et résolu,

D'appuyer la demande de Madame Séguin;

Adoptée à l'unanimité.

Recommandations du CCU **Demandes auprès du MTQ** **2018-03#17**

ATTENDU la recommandation du CCU de faire une demande au MTQ pour l'installation de panneaux aux entrées du village visant à sensibiliser les camionneurs de ne pas utiliser les freins-moteur;

ATTENDU la recommandation du CCU de faire une demande au MTQ pour ajouter une zone dans laquelle la limite de vitesse serait réduite à 80km/h à l'entrée du village située à l'est du périmètre d'urbanisation. Cette zone débiterait à la sortie de la dernière courbe avant d'entrer dans le village et se terminerait à la zone de 50km/h;

5 mars 2018

ATTENDU la recommandation du CCU de faire une demande au MTQ pour ajouter un panneau annonçant la zone de 50km/h à l'entrée du village située à l'ouest du périmètre d'urbanisation afin d'inciter les véhicules à ralentir avant d'entrer dans la zone de 50km/h;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De faire ces demandes auprès du MTQ;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport écrit de la responsable de la bibliothèque et du centre communautaire

Rapport du maire et des conseillers(ères)

Divers et correspondance diverse

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2018-03#18

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

(Signé) Simon Deschambault
Simon Deschambault, maire

COPIE CONFORME